

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2019

VIOLENCES COUPLES ET INCIDENCES SUR LES ENFANTS - (N° 2200)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par
Mme Valérie Boyer, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« physiques, psychologiques, sexuelles et économiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination : la définition des violences proposée par le présent article n'est pas limitative.